

AVENANT n°1 – Convention signée le 7 juillet 2025
CONVENTION LIÉE À L'AMÉNAGEMENT / L'ARASEMENT DE SEUIL
Puy Bordier – La Porcherie

INTERVENTION DU SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE

Entre :

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, désigné par SABV
Représenté par son président M. Philippe BARRY
38 avenue du Président Wilson – 87 700 AIXE-SUR-VIENNE

et :

La Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne, désignée par CCBSHV
Représentée par son président M. Marc DITLECADET
381 Chabanas, 87260 Pierre-Buffière

Article 1 – Objets

Le présent avenant a pour objet deux ajustements sur la convention signée le 7 juillet 2024 :

- Des travaux complémentaires de clôture pour protéger les travaux du bétail et éviter leur fuite
- Une modification de l'annexe financière de la convention signée entre le SABV et la CCBSHV (signée le 7/07/2025), conséquence des ajouts sur le chantier

Article 2 – Description des travaux complémentaires :

- Installation par l'entreprise AXTER d'une clôture le long de la route
- Fourniture de matériel de clôture à l'agriculteur (M. Coudrier)

Article 3 – Ajustement de l'annexe financière

Annexe financière du 07/07/2025 :

DÉPENSES		RECETTES			
Description des travaux	Montant des travaux (€ TTC)	Financeurs	Dépenses éligibles	Taux	Montant
Remplacement d'un franchissement routier par un pont cadre et suppression d'un seuil (Puy Bordier – La Porcherie)	21 727,20 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne	21 727,20 €	70 %	15 209,04 €
		Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne	21 727,20 €	10 %	2 172,72 €
		Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne	21 727,20 €	20 %	4 345,44 €
Entreprise retenue : AXTER					
TOTAL	21 727,20 €			TOTAL	21 727,20 €

**AVENANT n°1 – Convention signée le 7 juillet 2025
CONVENTION LIÉE À L'AMÉNAGEMENT / L'ARASEMENT DE SEUIL
Puy Bordier – La Porcherie**

Ajustement de l'annexe financière :

DÉPENSES		RECETTES			
Description des travaux	Montant des travaux (€ TTC)	Financeurs	Dépenses éligibles	Taux	Montant
Remplacement d'un franchissement routier par un pont cadre et suppression d'une seuil (Puy Bordier – la Porcherie) Entreprise : AXTER	21 727,20 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne	25 727,20 €	70 %	18 009,04 €
		Région Aquitaine Nouvelle Aquitaine SABV		10 %	2 572,72 €
Clôture	4 000 €	Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne		20 %	5 145,44 €
TOTAL					TOTAL
	25 721,20 €				25 727,20 €

Le reste à charge de la CCBSHV est ainsi révisé, passant de 4 345,44 € à 5 145,44 €.

Article 4 - Litiges - Suspension - Résiliation

Les autres clauses de la convention signée le 07/07/2025 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux

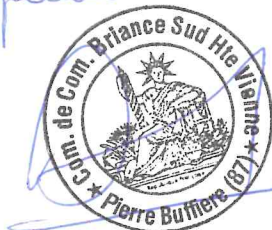
À Aix-sur-Vienne, le

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

M. Marc DITLECADET

Président de la CCBSHV

Lu et approuvé



M. Philippe BARRY

Président du SABV

Lu et approuvé
15/10/2025